



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050301

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 4/05/2026 9H45 C:000032 I:30812
V/REF : 1062165
V/Email reçu le Lundi 04/05/2026 à 9H45

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 3548 - 9155
IMMEUBLE : COEUR DE BRESSE
20AB ROUTE DE BOURG
LIEU DIT LE PARADIS
01340 MONTREVEL EN BRESSE

Feillens, le 19 Mai 2026

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 20 A ROUTE DE BOURG - MONTREVEL - MME BERGERET 0671349862 - RDC LOGT
1003

MOTIF : INTERVENIR POUR LA REFIXATION DU PORTILLON DE GAUCHE
REFIXATION JOINT SILICONE
MS00001-MS00093 - MS00062

Donneur d'ordre : Mme E. DUTEL

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 15 MAI 2026 A 15H45
RÉGLAGE DU PORTILLON : LES POTEAUX SE DÉFORMENT SOUS LA PRESSION DE LA
HAIE QUI POUSSE LE GRILLAGE.

OBSERVATIONS : GI LGESTION Email envoyé le 04/05/26 à 11H19 EDWIGE.DUTEL@SEMCODA.COM

LE CONTACT QUE VOUS NOUS AVEZ FOURNI NOUS A INDIQUÉ NE PLUS HABITER DANS
LE LOGEMENT. MERCI DE NOUS COMMUNIQUER LES COORDONNÉES DES NOUVEAUX
OCCUPANTS ?
GI LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 04/05/26 A 11:17 MME DUTEL E.

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	1	41,36	41,36



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6050301

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00093-Reglage porte de garage/ajust.	1	62,04	62,04
TOTAL H.T.				103,40
T.V.A. a 10,00%				10,34
TOTAL T.T.C.En EURO				113,74

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1062165 du 04/05/2026

P-MUT

SEM CODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

20 A Route de Bourg

01340 MONTREVEL EN BRESSE

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

04448-00001-00001-00003 H / Type 3 / RDC

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61513100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 19/05/2026

Observations

Téléphone locataire entrant:

06.75.43.01.96

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	41,36	41,36	4,14	45,50
MS00093 Réglage de portillon ajustage de la crémonne, gâche, graissage des pièces en mouvement, refixation des rails, des supports de câbles, ajustage tringlerie, tension des ressorts, y compris toutes sujétions	1,00	62,04	62,04	6,20	68,24
PORTILLON DE GAUCHE					
MS00062 Refixation joint silicone prise extérieur compris réglage si nécessaire du battant de volet (à l'unité), y compris toutes sujétions	1,00	20,00	20,00	2,00	22,00

Total H.T.	123,40
Total TVA	12,34
Total TTC	135,74

SEM CODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEM CODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEM CODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN6





Bon de Commande

N° : 1062165 du 04/05/2026

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

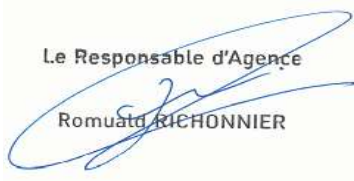
CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel: 04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par DUTEL Edwige le 04/05/2026

Le Responsable
Nom et Signature

Le Responsable d'Agence

Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **20 A Route de Bourg 01340 MONTREVEL EN BRESSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **04/05/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1062165